



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 26 mai 2025 – Délibération n°059

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 22/05/2025**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 15
- Pouvoirs : 5
- Votants : 20
- Absents : 8

Résultats :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 28/05/2025**

**Objet : EXTENSION COLLECTIF LE MOULINOU :
APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION
D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DU COURANT
ELECTRIQUE**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Séverac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Régine ROZIERE

Présents : Thierry BOURREL - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FABRE Emilie - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - CAPUS Françoise (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - CONSTANS Mathieu - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi (pouvoir à CARON Annick) - MAJOREL Aimé (pouvoir à GROS Edmond) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire énonce qu'un transformateur va être mis en place sur la parcelle 349 du Lieu-dit de la Route des Pompes par le SIEDA. Afin qu'il puisse être procédé à son installation, il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15m² sur la parcelle 349 section A situé à Séverac d'Aveyron ainsi qu'une convention de servitude de passage de 40 mètres environ des réseaux électriques pour la reprise des branchements existants.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, et notamment ses articles L.323-4 à L.323-9 et D.323-16 ;

Vu le décret n°67-886 du 6 octobre 1967 ;

Vu le contrat de concession de distribution publique d'électricité en vigueur ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SIEDA : convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15m² sur la parcelle 349 section A situé à Sévérac d'Aveyron ainsi qu'une convention de servitude de passage de 40 mètres environ des réseaux électriques pour la reprise des branchements existants.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de constitution de servitude devant notaire relatif à cette convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros



Le secrétaire de séance
Régine ROZIERE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture